

ARR GEN 2022-140

ARRETE MUNICIPAL

Portant autorisation d'occupation du domaine public

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,

Vu la délibération n° 95-2000-014 du Conseil Municipal en date du 21 novembre 2000 déposée en Préfecture le 24 novembre 2000.

Vu la demande du 27 octobre 2022 du Restaurant L'Improvisé, par Monsieur Sébastien SALLES, Gérant, d'occuper le domaine public pour la bonne organisation d'un concours de pétanque

ARRETE

Article Premier : Le Restaurant l'Improvisé, sur la demande de Monsieur Sébastien SALLES, gérant, est autorisé à occuper le domaine public communal, le Boulodrome, pour l'organisation d'un concours de pétanque et l'installation d'un chapiteau.

Article 2 : Cette manifestation se déroulera sur les espaces publics susmentionnés. La continuité piétonne devra être maintenue.

La mise en place des barrières pour assurer la sécurité de la manifestation est à la charge de l'Improvisé.

Ces dispositions entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation et pendant toute la durée du concours, soit le mardi 1^{er} novembre 2022 de 13h00 à 18h00.

Article 3 : Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis des tiers, que de la collectivité représentée par le signataire, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'installation de ces biens immobiliers.

Article 4 : Le titulaire se devra d'entretenir le domaine public occupé. En cas de dégradations résultant de son activité, il devra procéder aux réparations nécessaires en accord avec la collectivité. A défaut, le gestionnaire de la voirie se substituera au titulaire de l'autorisation, les frais afférents demeurant à sa charge.

Article 5 : Madame le Maire de Castelmaurou, et les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 6 : Cet arrêté sera transmis à :

- Mme La Maire
- A L'intéressé
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- La Police Intercommunale

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Castelmaurou le 27 octobre 2022

La Maire

ESQUERRE Diane

Date de mise en ligne : 28 octobre 2022

